



Le Saint-Siège

DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II AUX MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DU TRAVAIL

Lundi, 18 mars 1991

Chers amis,

1. Je suis très heureux de vous accueillir, vous qui représentez de nombreux travailleurs chrétiens, partout dans le monde. Et je remercie votre Président de ses paroles qui traduisent bien les préoccupations généreuses de votre Confédération. Votre présence ici, en cette année où nous célébrons le centenaire de la promulgation de l'encyclique «[Rerum Novarum](#)», consacrée à la "question ouvrière", ne peut pas ne pas nous rappeler ce document de l'enseignement social de l'Eglise et l'influence qu'il a eue jusqu'à nos jours.

Et véritablement, vous en êtes le témoignage vivant, en tant que travailleurs catholiques engagés, pleinement conscients de vos responsabilités à l'égard de vos compagnons de travail et de l'Eglise elle-même. En effet, vous représentez un ensemble d'organisations qui tiennent à s'affirmer comme chrétiennes. En cela, vous êtes les héritiers de l'enseignement de «[Rerum Novarum](#)» et de son auteur illustre qui, comme vous le savez bien, affirmait l'importance et la nécessité des syndicats associant les travailleurs chrétiens, et qui défendait, pour ces syndicats, le droit à l'existence et la liberté.

Au cours de cette brève rencontre, en la veille de la fête de saint Joseph, modèle des artisans et des travailleurs, je tiens à évoquer deux choses qui me semblent importantes pour la réalisation de votre vocation de travailleurs chrétiens regroupés dans une organisation comme la vôtre.

2. En premier lieu, soyez encore davantage conscients de votre *dignité*. Etre travailleur, c'est déjà un titre de gloire, parce que, par votre travail quel qu'il soit, vous rendez plus aisée et plus heureuse la vie des hommes et des femmes dans la société, en y consacrant votre énergie et vos

compétences. De plus, être un *travailleur chrétien* vous place sur la voie de l'imitation de Jésus Christ, qui a choisi librement lui-même d'être ouvrier^[1]. Vous faites ainsi de votre vie et de votre condition une offrande agréable au Seigneur. La vocation à la sainteté n'est pas quelque chose de surajouté ou de marginal par rapport à votre condition de travailleurs chrétiens, mais elle en révèle tout le sens. N'ayez donc pas peur de manifester votre profession de foi chrétienne, individuellement ou comme membres d'une confédération qui porte elle-même le nom qui vous identifie.

3. En second lieu, comme vous l'avez rappelé, j'ai voulu proclamer cette année centenaire de l'encyclique de Léon XIII, *Année de la Doctrine sociale de l'Eglise*. Or, cela touche directement votre vocation de syndicalistes chrétiens. En tant que tels, vous êtes les témoins et, pour ainsi dire, les *porteurs* de cette doctrine, encore ignorée ou mal comprise bien souvent.

Dans ces temps difficiles et confus à bien des égards, votre mission est de proclamer, et surtout d'*incarner* la doctrine sociale dans l'exercice même de votre vie de travailleurs, de membres et de responsables de vos organisations. Il s'agit, certes, de bien connaître cette doctrine, de la faire connaître aux autres, aux jeunes surtout. Mais il faut avant tout *la mettre en pratique* dans le dialogue avec vos collègues de travail, avec les dirigeants d'entreprises, avec les responsables d'autres organisations syndicales non spécifiquement chrétiennes. La doctrine sociale de l'Eglise, en effet, est destinée à être vécue et appliquée dans la vie concrète des hommes et des femmes, dans toutes les dimensions de la vie en société et avec toutes les responsabilités qu'elle comporte, depuis sa propre famille jusqu'à la vie de la nation et de la communauté internationale.

Je prie le Seigneur pour qu'Il fasse de vous et de votre Confédération, plus encore qu'auparavant, des *foyers de rayonnement* de la doctrine sociale, en cette année qui lui est consacrée. Et je vous bénis de grand cœur, ainsi que vos familles et tous les membres de votre organisation.

[1] Cfr. *Marc.* 6, 3.